

**DELIBERATION N° 2000/09-03 - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par Monsieur PERRY Paul, demeurant 101 Place Ferri à LUDRES, entrent dans le cadre de l'opération de ravalement de façades prévue par délibération N° 98/06-13 du 22 Juin 1998.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la subvention à verser à Monsieur PERRY Paul à 1 500 F, correspondant à une surface ravalée de 50 m<sup>2</sup> x 30 F.

Les crédits sont ouverts à l'imputation 6574.824.